

Chef de projet « Ville d'Art et d'Histoire »



HÔTEL DE VILLE - STATUTAIRE

À propos de la Ville de Dax

Enrichie par la diversité de son histoire, de sa culture et de son patrimoine, la Ville de DAX (22 000 habitants) est un territoire dynamique et attractif. Ville thermale, sportive, commerçante et gastronomique, son cadre de vie est idéalement situé, à proximité de la côte landaise et à une centaine de kilomètres de l'Espagne ou des Pyrénées.

Le poste

Le poste est ouvert aux profils suivants : **conservateur du patrimoine, attaché de conservation, architecte, urbaniste**, ou tout autre profil disposant de compétences dans les domaines du patrimoine et de l'architecture.

Pour les candidats non titulaires de la fonction publique, vous êtes titulaire d'un **diplôme national ou reconnu ou visé par l'État**, sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat, dans les domaines de l'histoire, de l'histoire de l'art, de l'architecture, de la médiation culturelle, de la valorisation patrimoniale et architecturale ou de la qualité du cadre de vie.

La Ville de Dax poursuit son engagement en faveur de la valorisation de son patrimoine et du développement culturel de son territoire. Dans le cadre de la signature de la convention « Ville d'Art et d'Histoire », la collectivité recrute, par voie statutaire ou contractuelle, un Chef de projet – Label Ville d'Art et d'Histoire (H/F).

MISSIONS PRINCIPALES

Sous l'autorité de la collectivité et en lien avec les services municipaux, les partenaires institutionnels, culturels et éducatifs, vous assurez le pilotage et la mise en œuvre de la convention « Ville d'Art et d'Histoire ».

Pilotage et mise en œuvre de la convention Ville d'Art et d'Histoire:

- Participer à la définition et à la mise en œuvre du projet culturel de la collectivité dans le cadre du label « Ville d'Art et d'Histoire »
- Développer des actions de valorisation du patrimoine historique, architectural et culturel de la Ville de Dax

- Travailler en transversalité avec l'ensemble des services municipaux, notamment les services culture, urbanisme et communication
- Développer des collaborations avec les acteurs culturels, touristiques, de loisirs et les maisons de quartier
- Être l'interlocuteur privilégié des instances culturelles chargées de la mise en valeur et de la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement, ainsi que des acteurs touristiques locaux et régionaux
- Participer à la réflexion globale sur les aménagements et le paysage urbain, notamment dans le cadre du Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Actions de médiation et de sensibilisation des publics:

- Concevoir et mettre en œuvre des actions pédagogiques à destination des publics scolaires, périscolaires, habitants et visiteurs
- Développer des outils de médiation adaptés aux différents publics
- Faire connaître aux habitants et aux acteurs économiques le patrimoine matériel et immatériel du territoire et contribuer à sa valorisation
- Organiser, en transversalité avec les services de la collectivité, des événements, ateliers, conférences et manifestations culturelles autour du patrimoine

Encadrement des visites et animations:

- Coordonner les visites guidées, circuits patrimoniaux et animations culturelles
- Accompagner l'activité des guides - conférenciers
- Participer à la programmation culturelle et au développement de nouvelles offres de visites
- Veiller à la qualité scientifique et pédagogique des contenus proposés au public

Formation et développement des partenariats:

- Organiser des actions de formation et d'information à destination des acteurs locaux, enseignants, partenaires institutionnels et associatifs, ainsi que des professionnels de la construction et du paysage
- Développer les partenariats avec les établissements scolaires, structures culturelles, associations et acteurs touristiques
- Participer aux réseaux professionnels liés au patrimoine et à la médiation culturelle

Communication et valorisation:

- Participer à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie de communication du label
- Concevoir et suivre les supports de communication et de valorisation des actions menées
- Contribuer à la promotion des événements et projets patrimoniaux de la collectivité
- Assurer une veille sur les dispositifs culturels et patrimoniaux

Suivi administratif et budgétaire:

- Élaborer et suivre le budget des actions et projets liés au label
- Rechercher et suivre les financements et subventions
- Assurer le suivi administratif, les bilans d'activité et l'évaluation des actions conduites
- Rédiger les dossiers, conventions, comptes rendus et documents nécessaires au fonctionnement du dispositif

Profil recherché

Vous disposez d'une bonne connaissance des politiques patrimoniales et culturelles ainsi que de l'environnement des collectivités territoriales. Vous connaissez les enjeux liés au label « Ville d'Art et d'Histoire » et à la valorisation du patrimoine.

Vous maîtrisez la conduite et le pilotage de projets culturels et êtes en capacité d'animer des acteurs institutionnels et privés afin de créer une dynamique autour de la valorisation du patrimoine dacquois.

Vous disposez de bonnes capacités rédactionnelles, organisationnelles et relationnelles et savez travailler en transversalité avec de nombreux partenaires.

Vous maîtrisez les outils bureautiques et êtes à l'aise avec la conception et le suivi de supports de communication.

Qualités professionnelles:

- Sens du service public ;
- Autonomie et capacité d'initiative ;
- Rigueur et sens de l'organisation ;
- Qualités relationnelles et pédagogiques ;
- Capacité d'animation et de coordination ;

- Disponibilité et adaptabilité.

Détails sur le poste

LOCALISATION

Dax, Nouvelle-Aquitaine, France

CONTRAT

Statutaire - Temps plein

DATE LIMITE DE CANDIDATURE

20 sept. 2026

CATÉGORIE DU POSTE

A

TEMPS DE TRAVAIL

Temps complet

TYPE D'EMPLOI

Emploi permanent

RÉMUNÉRATION / AVANTAGES

RIFSEEP, Participation à la labellisation du contrat de mutuelle santé, Rémunération statutaire, Titres de restauration, Participation employeur au contrat collectif de prévoyance (50% de la cotisation due par l'agent)

DIRECTION

Direction de l'urbanisme